



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

Etaient absents ou excusés : Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Francis LARROQUE, Michel LAURIO, Christian LOMBART, Didier REY.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : FOURNITURE DE CARBURANTS POUR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - AUTORISATION DONNEE AU
PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 POUR LE LOT 2 : FOURNITURE ET LIVRAISON
DE GNR**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 30 octobre 2018 pour une remise des offres le 5 décembre 2018.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Fourniture de carburant à la pompe par carte accréditive et de prestations associées annexes
02	Fourniture et livraison de GNR

Il s'agit d'un accord-cadre avec un minimum de 100 000 € HT et un maximum de 250 000 € HT.

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : TOTAL MARKETING SERVICES pour un montant estimatif annuel de 750 968,88 € HT.
- Lot 2 : TOTAL ENERGIES PROXI pour un montant estimatif annuel de 157 399,20 € HT.

Le marché notifié le 16 janvier 2019 a été attribué à la société TOTAL ENERGIES PROXI (47200 MONTPOUILLAN). Le marché doit prendre fin le 15 janvier 2023, avec par la suite le lancement d'une nouvelle consultation.

Cependant le lancement de cette nouvelle consultation a pris du retard et ne permettra pas d'être opérationnel avant la fin du présent marché. En conséquence, il est nécessaire d'assurer la continuité de la fourniture de carburant.

Le présent avenant n°1 vise donc à prévoir une prolongation de 3 mois à partir du 15 janvier 2023, soit jusqu'au 30 mars 2023, de l'exécution des prestations par la société TOTAL ENERGIES PROXI.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant pour le lot 2.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Patrice LAURENT

